



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE COVID 19

Date de création : 15 juin 2020
Rédaction : Julien Lozee / Mathieu Garcia
Validation : Richard Huitelec

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	3
II. LES MESURES DE PREVENTION RECOMMANDEES PAR LE GOUVERNEMENT	4
III. ORGANISATION ET REPRISE D'ACTIVITES	7
A. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL	7
1. PRINCIPES GENERAUX – SALARIES PRESENTS SUR SITE	7
2. MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT INDIVIDUEL	7
B. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ADHERENTS	9
1. ACCUEIL DU PUBLIC	9
2. ACTIVITES SPORTIVES	9
3. CONDUITES A TENIR	10
IV. FICHES PRATIQUES DE REPRISE D'ACTIVITES	12
A. FICHE « NATATION »	12
B. FICHE « TRIATHLON »	12

I. CONTEXTE

Ce guide reprend les consignes de l'État pour la prévention des risques liés au coronavirus (Covid-19) et présente les « bonnes pratiques » nécessaires à la reprise de l'activité.

Il est destiné à l'ensemble du personnel, des bénévoles et des adhérents de l'association « BDN Saint Paul Sports ».

Il ne prétend pas à l'exhaustivité et est appelé à évoluer en fonction des retours d'expérience, des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise.

L'obligation de sécurité est l'affaire de tous.

L'employeur doit protéger la sécurité et la santé des salariés. Néanmoins, tout salarié doit prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles de ses collègues et autres personnes se trouvant en sa présence sur son lieu de travail, et ce, en fonction de sa formation et de ses possibilités (Code du travail, art. L. 4122-1).

Cette obligation, qui est une obligation de moyens, implique notamment pour le salarié :

- d'être prudent et de ne pas se mettre en danger ;
- de ne pas nuire aux autres personnes présentes sur son lieu de travail : collègues, clients, usagers, public ;
- d'obéir aux consignes de sécurité édictées par l'employeur et dans le règlement intérieur.

BDN Saint Paul Sports doit protéger la sécurité et la santé des adhérents pratiquants les activités proposées par l'association en collaboration avec les gestionnaires des sites où ces activités se déroulent.

Néanmoins, toute personne appelée à participer à la vie du club et à pratiquer les activités proposées par celui-ci doit prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes se trouvant en sa présence sur les lieux d'activités.

II. LES MESURES DE PREVENTION RECOMMANDEES PAR LE GOUVERNEMENT

Les consignes sanitaires recommandées par le gouvernement doivent être respectées par toute l'entreprise.

Il convient de consulter régulièrement le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, pour connaître les dernières mises à jour.

Ces mesures de prévention sont également affichées dans chacun de nos sites d'intervention et de pratiques d'activités.



CORONAVIRUS Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



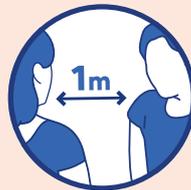
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
LES BONS GESTES À ADOPTER**

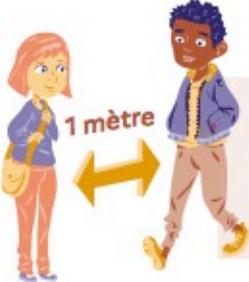


- 

1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 

2 Tousses et éternues dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.
- 

3 Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.
- 

4 Pour se saluer, pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.
- 

5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 

6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

© Illustrations : F. Kucica - Création Éditions spéciales Play Bac

III. ORGANISATION ET REPRISE D'ACTIVITES

A. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Afin d'organiser le retour à l'activité progressif le télétravail sera toujours privilégié pour les missions administratives des salariés.

Une reprise du présentiel sera organisé dès que possible et dans le respect des consignes de sécurité sanitaires en vigueur notamment imposées par les protocoles des gestionnaires de sites (piscines municipales, pistes de course de lycées, etc.) ou par les fédérations nationales sportives.

1. PRINCIPES GENERAUX – SALARIES PRESENTS SUR SITE

- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et les gestes barrières, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés.
- L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savon, gel, lingettes, papier absorbant, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs poubelles sont disponibles.
- Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire et respecter les règles précédentes (distanciation notamment). Les réunions en visioconférence seront à privilégier.
- Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités.
- L'espace minimum pour faire respecter les règles de distanciation sociale a été fixé par le ministère du travail à 4m² minimum par personne, « *ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions)* ». Si cette distance minimale est impossible à mettre en place, le port du masque grand public doit être mis en œuvre.
- Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.
- Toutes transmissions de courrier, passage du téléphone, prêts d'objets personnels (stylos...) seront limités. L'envoi des mails sera à privilégier.
- Il est demandé aux salariés de ranger, le temps de la crise, un maximum d'objets personnels présents sur les sites.
- L'aération des locaux par les fenêtres et autres ouvrants plusieurs fois par jour, par exemple pendant les pauses est recommandé.

2. MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT INDIVIDUEL

L'association BDN SAINT PAUL SPORTS s'engage pour la santé et la sécurité des salariés.

La société mettra à disposition de l'ensemble des salariés et en priorité aux salariés en contact avec du public un kit de protection individuelle comprenant :

- Masques de protection jetables ;
- Visières (salarié en lien direct avec du public externe) ;
- Gel hydroalcoolique ;
- Lingettes désinfectantes pour le matériel.

S'agissant des masques dans une utilisation plus courante dans nos locaux en distanciation réglementaire, chaque salarié est libre d'utiliser son propre masque, en tissu par exemple.

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

-  Bien se laver les mains
-  Mettre les élastiques derrière les oreilles
- ou**
-  Nouer les lacets derrière la tête et le cou
-  Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque

-  Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
-  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter
- ou**
-  s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
-  Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

B. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ADHERENTS

L'association BDN SAINT PAUL SPORTS s'engage pour la santé et la sécurité de ses adhérents et des pratiquants d'activités sportives.

1. ACCUEIL DU PUBLIC

La règle générale reste le respect des gestes barrières et des distances de sécurité.

En accord avec les consignes sanitaires des gestionnaires des sites et de leurs protocoles, il est recommandé dans le cadre de l'accueil du public extérieur à l'association de :

- Prévoir le nettoyage régulier des accès après chaque visite de personnes extérieures et notamment le nettoyage des dispositifs en plexiglass s'ils existent
- Tenir un registre permettant la traçabilité du public extérieur rencontré durant la journée
- Améliorer la fluidité de l'accès au site et notamment limiter le nombre de rendez-vous en simultané ainsi que le nombre d'accompagnants
- Laisser ouvert au moins une porte afin d'éviter d'avoir à la pousser, notamment lorsqu'il y a du monde
- Afficher des consignes de sécurité sanitaire dès l'entrée des locaux
- Interdire l'accès au site à toute personne présentant les symptômes grippaux (fièvre, nez qui coule, éternuements...).
- Inviter les visiteurs à se laver les mains ou à minima utiliser le gel hydroalcoolique.

2. ACTIVITES SPORTIVES

La règle générale reste le respect des gestes barrières et des distances de sécurité.

En accord avec les consignes sanitaires du Ministère des sports, des fédérations nationales et des gestionnaires de sites sportifs, la reprise d'activités sportives se fera dans le cadre des protocoles proposés par les autorités précitées complétées si besoin par les fiches pratiques synthétiques définies ci-après.

Les adhérents et d'une manière générale, tout pratiquant sportif intervenant dans le cadre d'une activité proposée par BDN SAINT PAUL SPORTS s'engage à respecter les consignes sanitaires édictées et à sensibiliser les autres pratiquants au respect des gestes barrières.

3. CONDUITES A TENIR



COVID-19

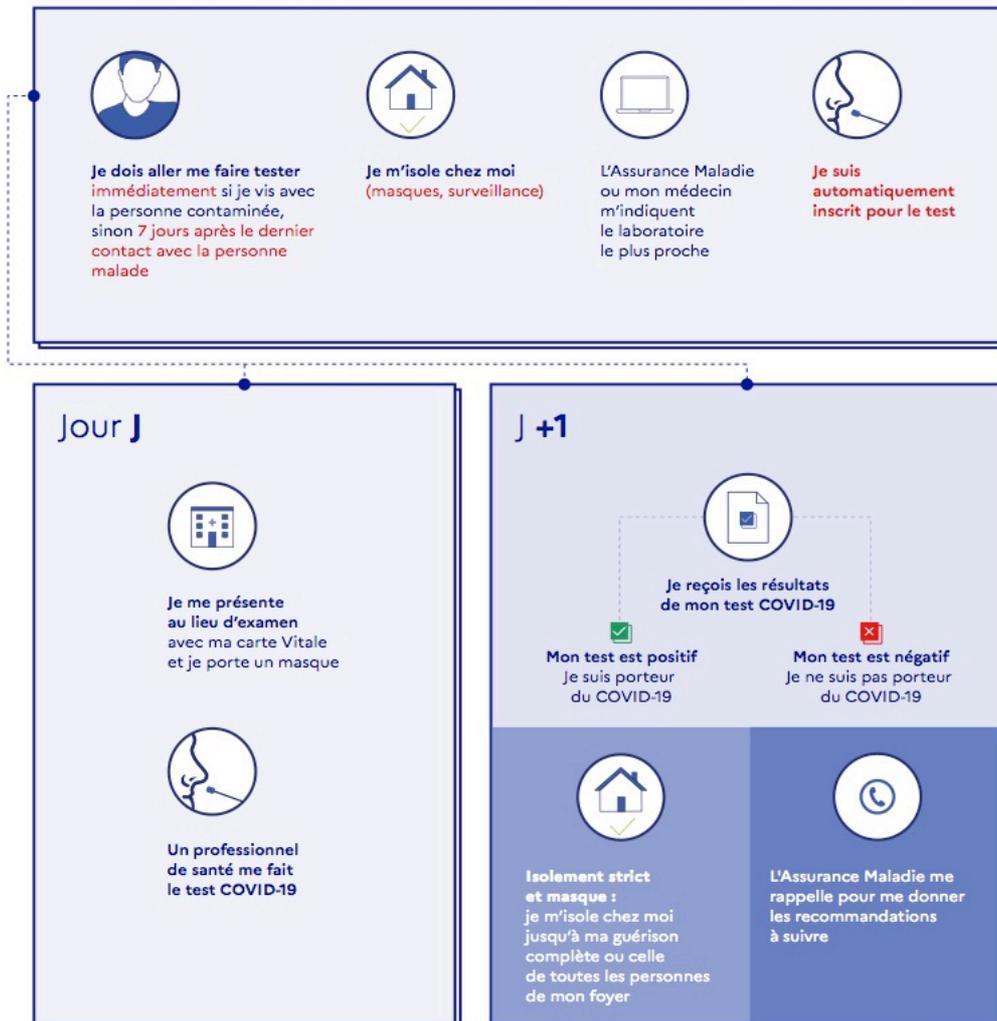
J'ai des symptômes du COVID-19



Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison

Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade
 J'accède à un test **SANS** prescription médicale



IV. FICHES PRATIQUES DE REPRISE D'ACTIVITES

La règle générale reste le respect des gestes barrières et des distances de sécurité.

Les fiches pratiques ne sont que le complément des consignes données par le Ministère des sports, des fédérations nationales et des gestionnaires de sites sportifs.

Elles ne sauraient s'y substituer ou les modifier.

A. FICHE « NATATION »

- Respect obligatoire des protocoles sanitaires imposées par les gestionnaires des piscines municipales
- Respect obligatoire des circuits demandés aux sportifs dans les enceintes des piscines municipales
- Respect des créneaux horaires des séances
- 1 nageur par ligne d'eau (et max 10 personnes sur site – entraîneurs compris)
- 1 personne pour 4 m² dans le cadre d'activité aquatiques type aquagym
- Limitation du matériel utilisé et désinfection après utilisation
- Douche savonnée obligatoire avant la pratique sportive
- Non-utilisation des sanitaires et des vestiaires collectifs
- Désinfection des mains à l'arrivée et au départ du site
- Port du masque et/ou visières pour les entraîneurs et désinfection des mains à chaque séance

B. FICHE « TRIATHLON »

- Respect obligatoire des protocoles sanitaires imposées par les gestionnaires des piscines municipales ou des sites de baignades et de la fiche pratique « Natation » du club
- Les pratiquants CAP se présentent au départ en tenue de sport avec seulement une bouteille d'eau comme effets personnels
- Les pratiquants VELO se présentent au départ du parcours en tenue de sport avec leur vélo et leur matériel de vélo et seulement une bouteille d'eau comme effets personnels
- Les pratiquants et l'éducateur devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition
- Les accompagnateurs ne restent pas sur le site
- L'éducateur tout au long de sa séance veillera au respect des gestes barrières et à la distanciation sociale des pratiquants.
- A la fin de séance, l'éducateur raccompagne les enfants au départ du parcours et les parents les récupèrent
- Port du masque et/ou visières pour les entraîneurs et désinfection des mains à chaque séance